

Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COMBES

Révision allégée approuvée par délibération de la Communauté de Communes des Combes le 29.06.2026

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de NOIDANS-LE-FERROUX

Document graphique
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jean Dider - 70600 VESOUL
Téléphone : 03.84.76.44.47 - Fax : 03.84.76.51.69
initiative@cccombes.fr

Agence de Besencon
Tel : 03.81.83.51.25 - initiative@agbesencon.fr

0 m20 m40 m60 m80 m100 m

© Origine cartographique : IGN - Données de l'Etat révisées 2017
Plan cadastre actualisé en Juin 2015

Légende

— Limite de zones. +++ Limite de communes.

- ZONES URBAINES**
- U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
 - Uj Zone U réservée aux jardins.
 - Uoap Zone U soumise à des OAP.
 - UL Zone urbaine à vocation de loisirs.
 - UE Zone à vocation d'activité économique.

- ZONE A URBANISER**
- AU Zone de réserve foncière pour laquelle les réseaux n'ont pas une capacité suffisante. Son ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification du PLUi.
 - 1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.
 - 1AUa Zone à urbaniser dans laquelle les constructions sont autorisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes.
 - 1AUb Zone à urbaniser réservée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.
 - 1AUL Zone à urbaniser à vocation de loisirs.

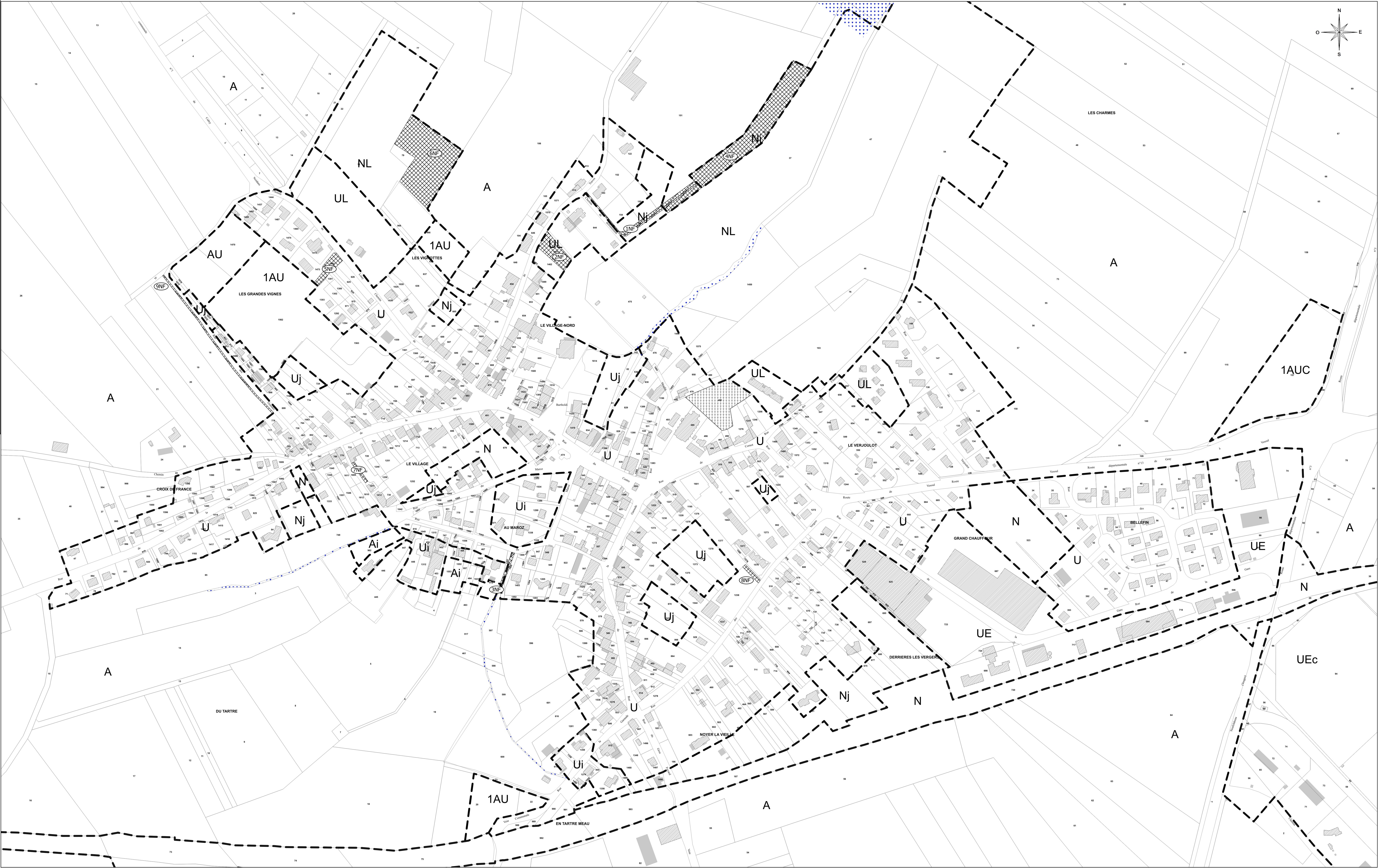
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 - An Zone agricole concernée par des enjeux environnementaux (corridor écologique).

- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
 - Nj Zone N réservée aux abris de jardins.
 - Nc Zone N où sont autorisées les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des monuments présentant un intérêt historique.
 - Nr Zone N réservée aux équipements liés et nécessaires à l'exploitation des carrières.

- NL Zone N à vocation de loisirs.
- Nn Zone N concernée par des enjeux environnementaux (corridor écologique).

- ZONES INONDABLES INDICEES i, is, ip**
- i Zone inondable issue d'informations communales ou d'atlas
 - is Zone inondable issue du PSS
 - ip Zone inondable issue du PPRI

- Emplacements réservés.
- Eléments identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (zone humide).



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1NF	Elargissement de chemin	Commune	884 m²
2NF	Création de stationnement	Commune	1009 m²
3NF	Passage de canalisation	Commune	189 m²
4NF	Création de jardins partagés	Commune	5873 m²
5NF	Accès à la zone 1AU	Commune	548 m²
6NF	Création d'équipement sportif	Commune	5915 m²
7NF	Création de stationnement	Commune	126 m²
8NF	Création d'accès	Commune	150 m²
9NF	Elargissement de route	Commune	474 m²